

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

LES GRANDS PHILAMBINS - CHASSENEUIL

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

QUARTZ PROPERTIES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Michel CORBOEUF

RCS / SIRET

4 8 4 | 8 3 6 | 2 1 8 | 0 0 0 3 8

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 . a)	Création d'un parking public de 488 places à destination de commerces

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la réalisation des 2 bâtiments à destination de commerces. Ils seront desservis par des zones de places de stationnement totalisant 488 places, dont 154 seront couvertes.

Avant travaux, 2 anciens hangars et un commerce seront démolis.

S'agissant de stationnement à destination des commerces, il est prévu des places spécifiques pour voitures électriques, les PMR et les familles. Il est également prévu des places pour les salariés des commerces, les cycles et les 2 roues motorisés.

Le traitement et la rétention des eaux de ruissellement sont prévus sur le site.

L'éclairage est prévu avec des sources LED.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de stationnement vise à desservir au mieux les commerces créés, en évitant le stationnement anarchique, notamment au droit de la D 910. Pour ce faire, un carrefour va être spécialement aménagé sur la D 910, pour desservir l'opération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le terrain sera mis à niveau. Les réseaux de distribution et les voies de desserte seront réalisés. en collaboration avec la ville de CHASSENEUIL et les services techniques du GRAND-POITIERS.

Puis, les parkings seront aménagés en parallèle de la construction des bâtiments.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parc de stationnement sera géré par son propriétaire en relation avec les enseignes commerciales : Nettoyage, entretien des espaces verts, éclairage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet global est soumis à un Permis de Construire et à une autorisation de CDAC.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette	32.648 m ²
Surface occupée par le stationnement	5.472 m ²
Commerces construits (SDP)	9.869 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue des Entrepreneurs et 46 allée du
Haut Poitou
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

Coordonnées géographiques¹

Long. 46°39'06" N Lat. 00°21'42" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu un équilibre entre les déblais et les remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu un équilibre entre les déblais et les remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic routier relatif à ce projet a été évalué et il a été tenu compte de son incidence dans le dimensionnement des voies, les parcours de circulation et la création du carrefour avec la D 910. Une étude de trafic a été réalisée dans le cadre de la CDAC.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'environnement du projet ne comporte pas de bâtiments résidentiels.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé dans un secteur déjà à vocation commerciale. Les bâtiments démolis ne possédaient pas les accès et stationnements en corrélation avec leur usage. En plus de desservir les bâtiments créés, le parc de stationnement desservira d'autres commerces avoisinants, peu ou mal pourvus en stationnement. Le projet réorganise un foncier anarchique et peu valorisant pour le secteur. Il a été mené en concertation avec les services techniques et d'urbanisme du GRAND-POITIERS. A ce titre, les études d'impact sur différents thèmes liés à l'environnement ont été menées au préalable, pour de la CDAC et le PC. Ainsi, le projet peut être dispensé d'une nouvelle évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Étude de trafic réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation CDAC.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Paris

le, 17 septembre 2018

Signature

SAS QUARTZ PROPERTIES
7 rue de l'Amiral d'Estaing - CS 41694
75773 PARIS CEDEX 16
Téléphone 01 44 40 30 50 - Fax : 01 44 40 30 55
R.C.S. PARIS B 484 836 218

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

7

Extensio
n

Nom de la voie

Rue de l'Amiral D'Estaing

CS 41694

Code postal

7 5 7 7 3

Localité

PARIS CEDEX 16

Pays

Tél

14443050

Fax

Courriel

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

CORBOEUF

Prénom

Michel

Qualité

Directeur technique

Tél

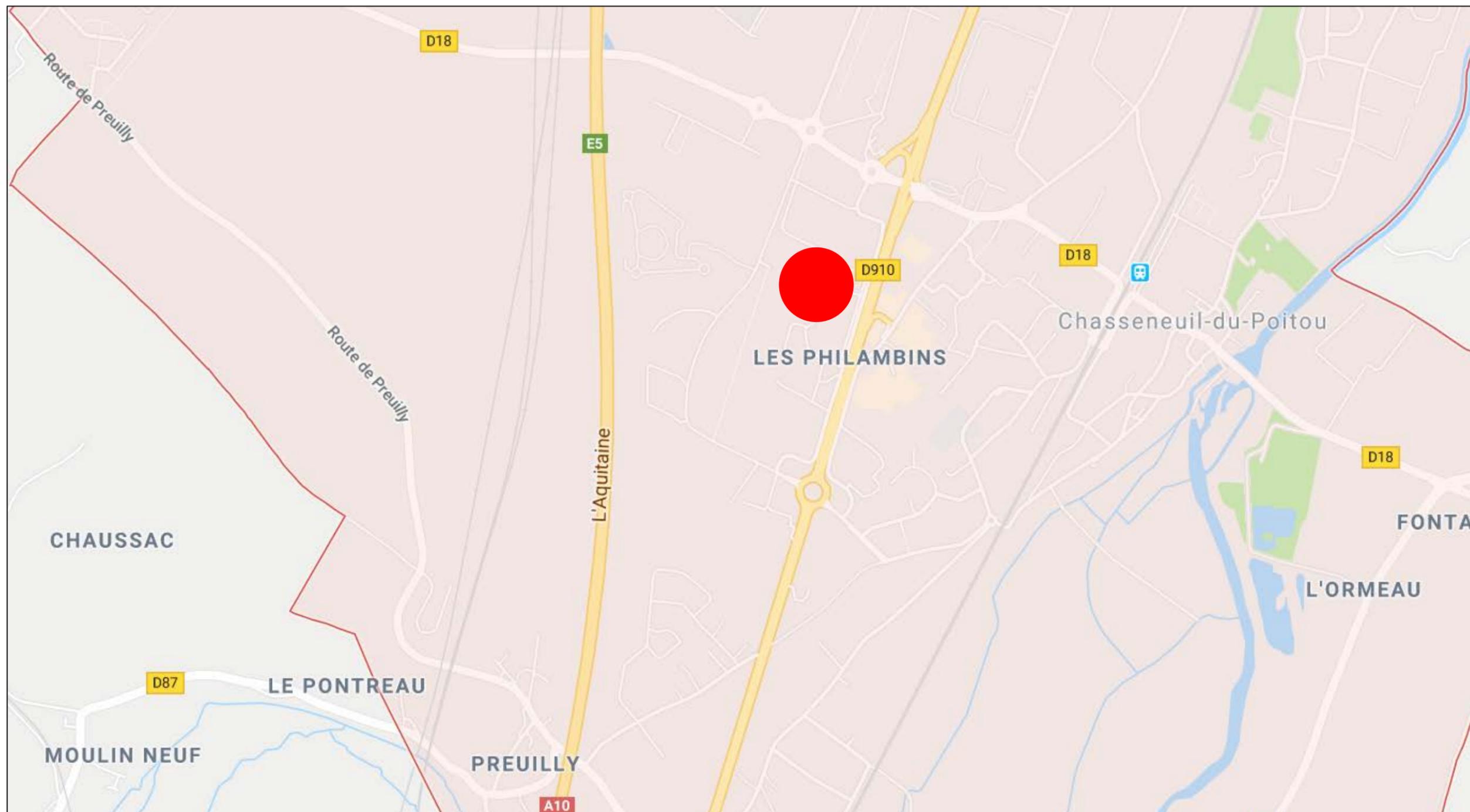
144407089

Fax

Courriel

michel.corboeuf@proudreed.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

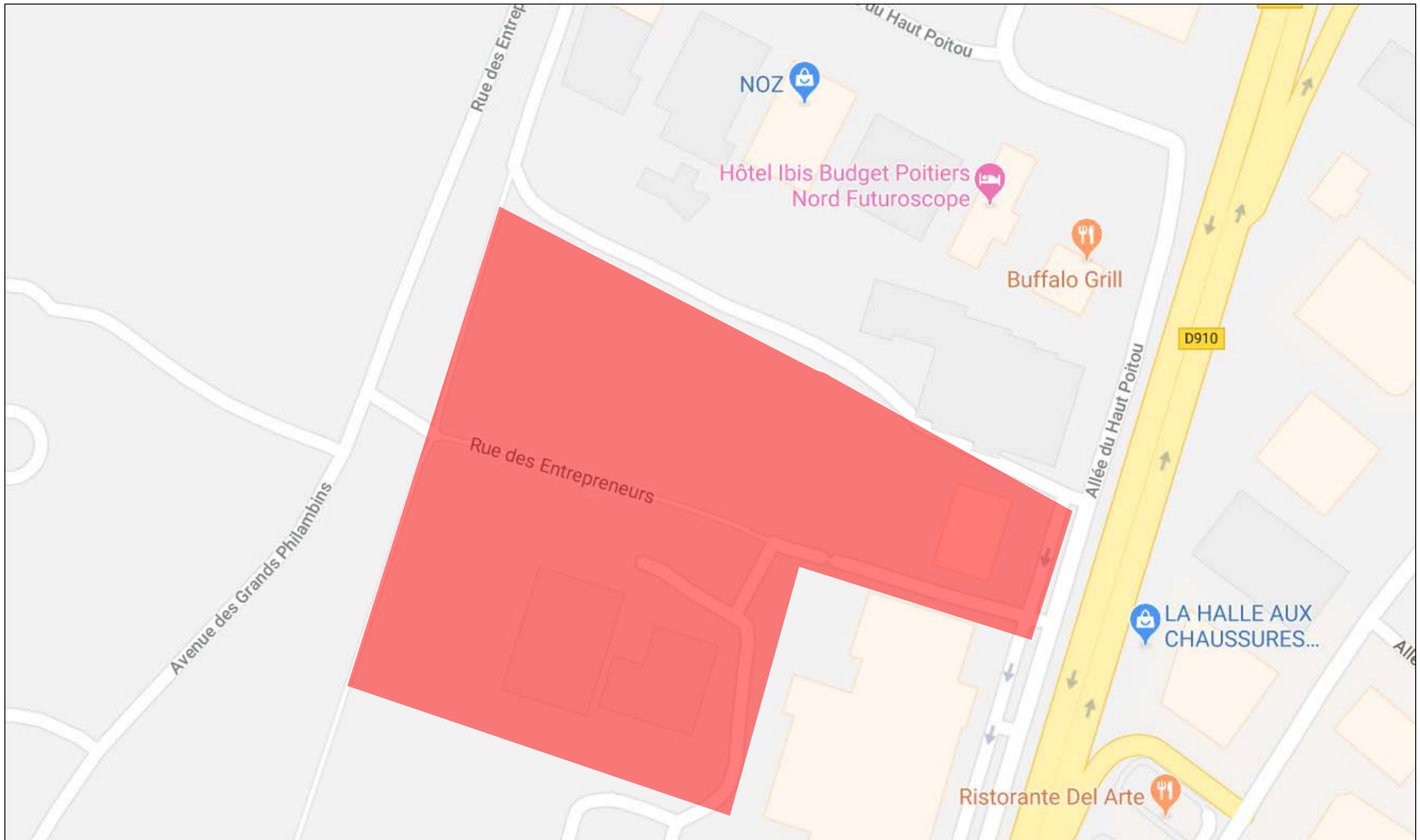


SAS QUARTZ PROPERTIES
CS41694 – 7, rue de l'Amiral d'Estaing
75773 PARIS CDEX 16

Projet : LES GRANDS PHILAMBINS
Angle rue Albin Haller – D910
86000 POITIERS

Demande cas par cas étude d'impact
Plan détaillé de situation

Proudreed
FONCIÈREMENT ACTIFS



SAS QUARTZ PROPERTIES

CS41694 – 7, rue de l'Amiral d'Estaing
75773 PARIS CDEX 16

Projet : LES GRANDS PHILAMBINS

Angle rue Albin Haller – D910
86000 POITIERS

**Demande cas par cas étude d'impact
Plan d'emprise du projet**

Proudreed
FONCIÈREMENT ACTIFS



SAS QUARTZ PROPERTIES
 CS41694 – 7, rue de l'Amiral d'Estaing
 75773 PARIS CDEX 16

Projet : LES GRANDS PHILAMBINS
 Angle rue Albin Haller – D910
 86000 POITIERS

Demande cas par cas étude d'impact
Plan du projet

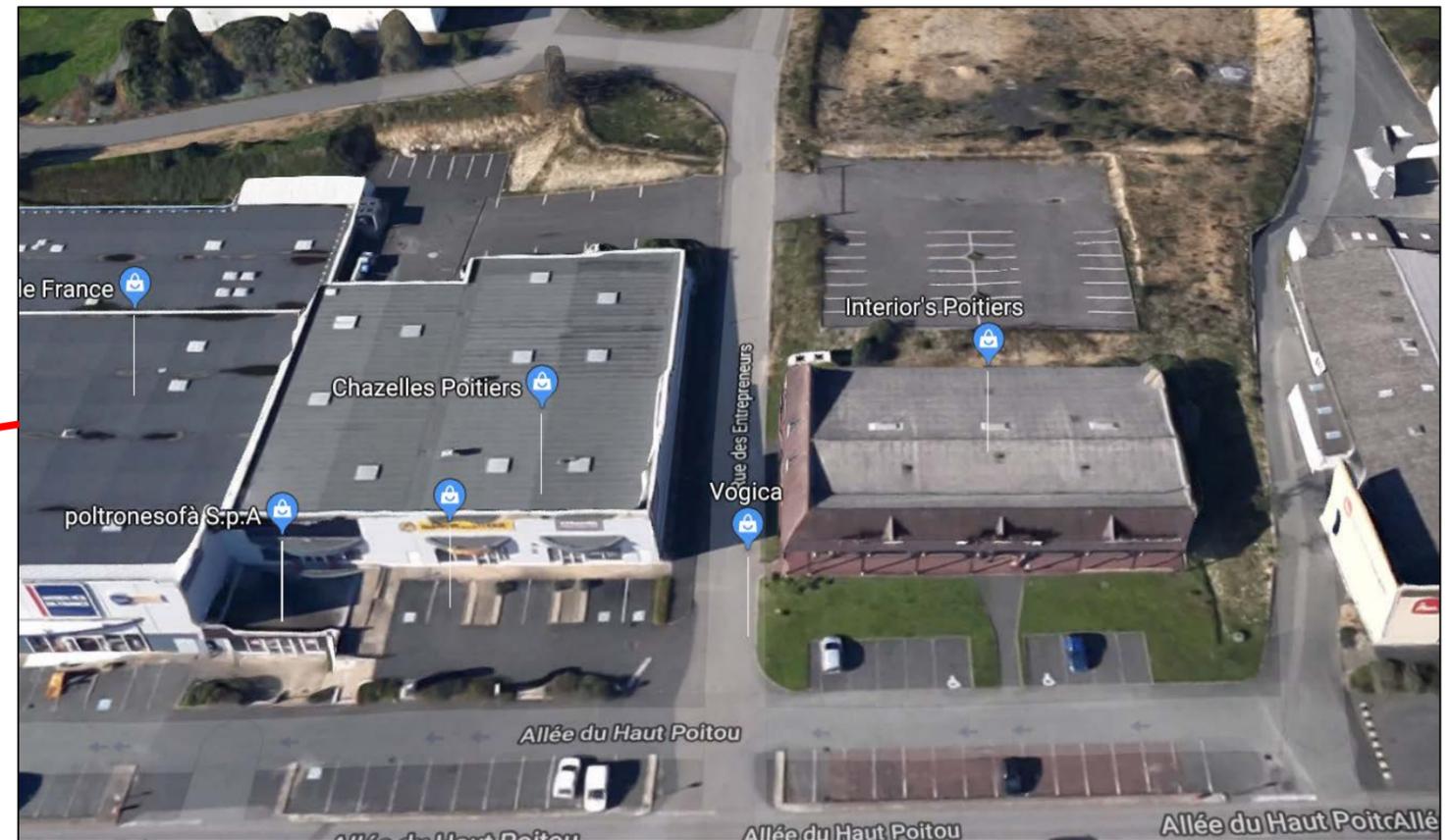
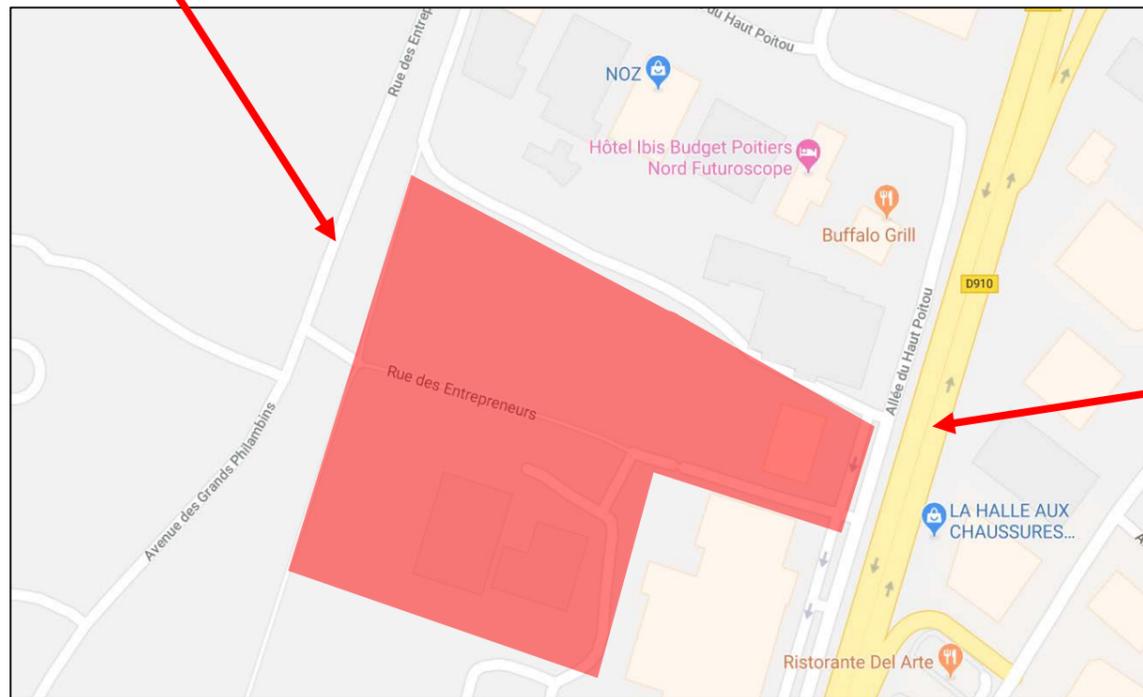
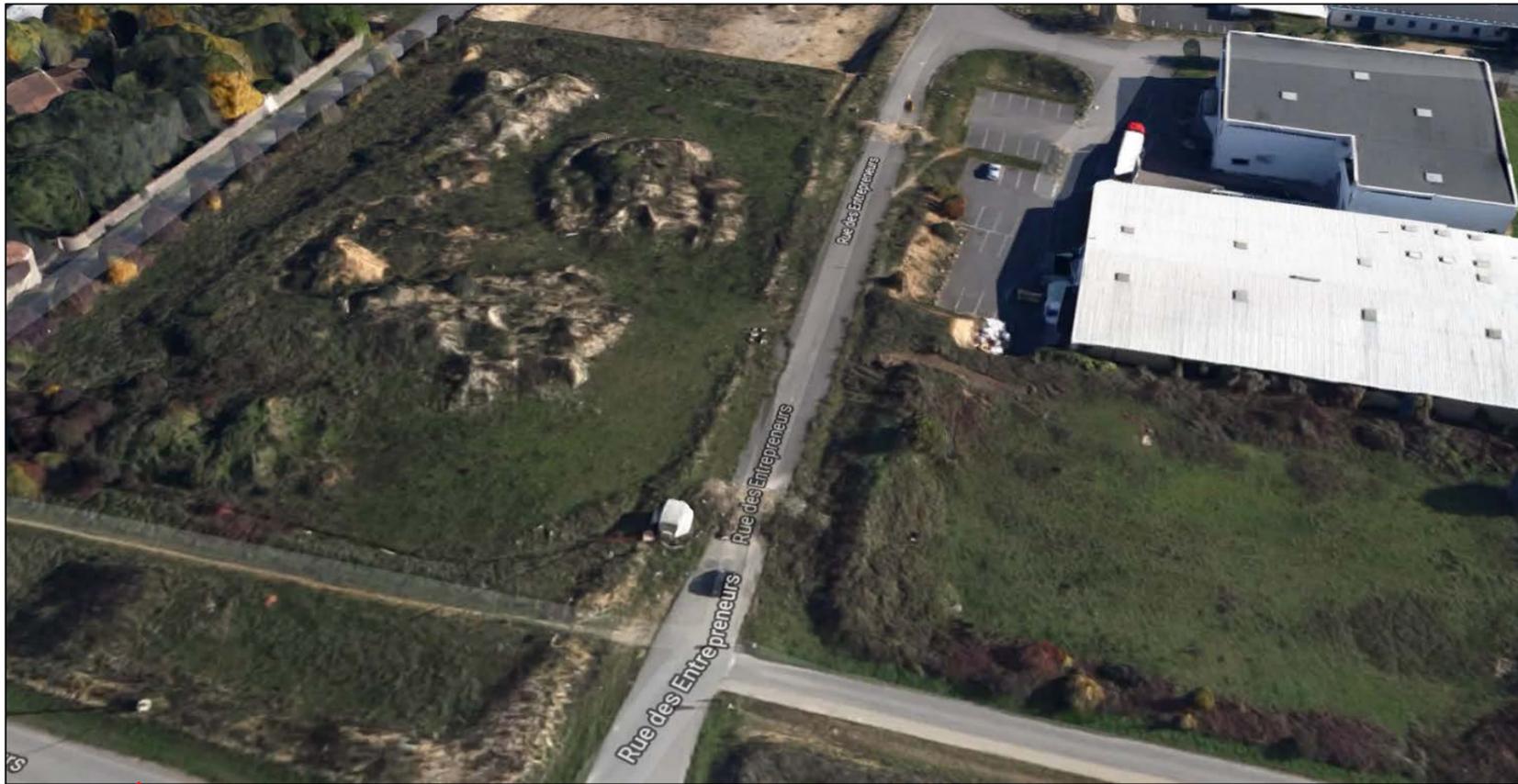


SAS QUARTZ PROPERTIES
CS41694 – 7, rue de l'Amiral d'Estaing
75773 PARIS CDEX 16

Projet : LES GRANDS PHILAMBINS
Angle rue Albin Haller – D910
86000 POITIERS

Demande cas par cas étude d'impact
Vue générale du site

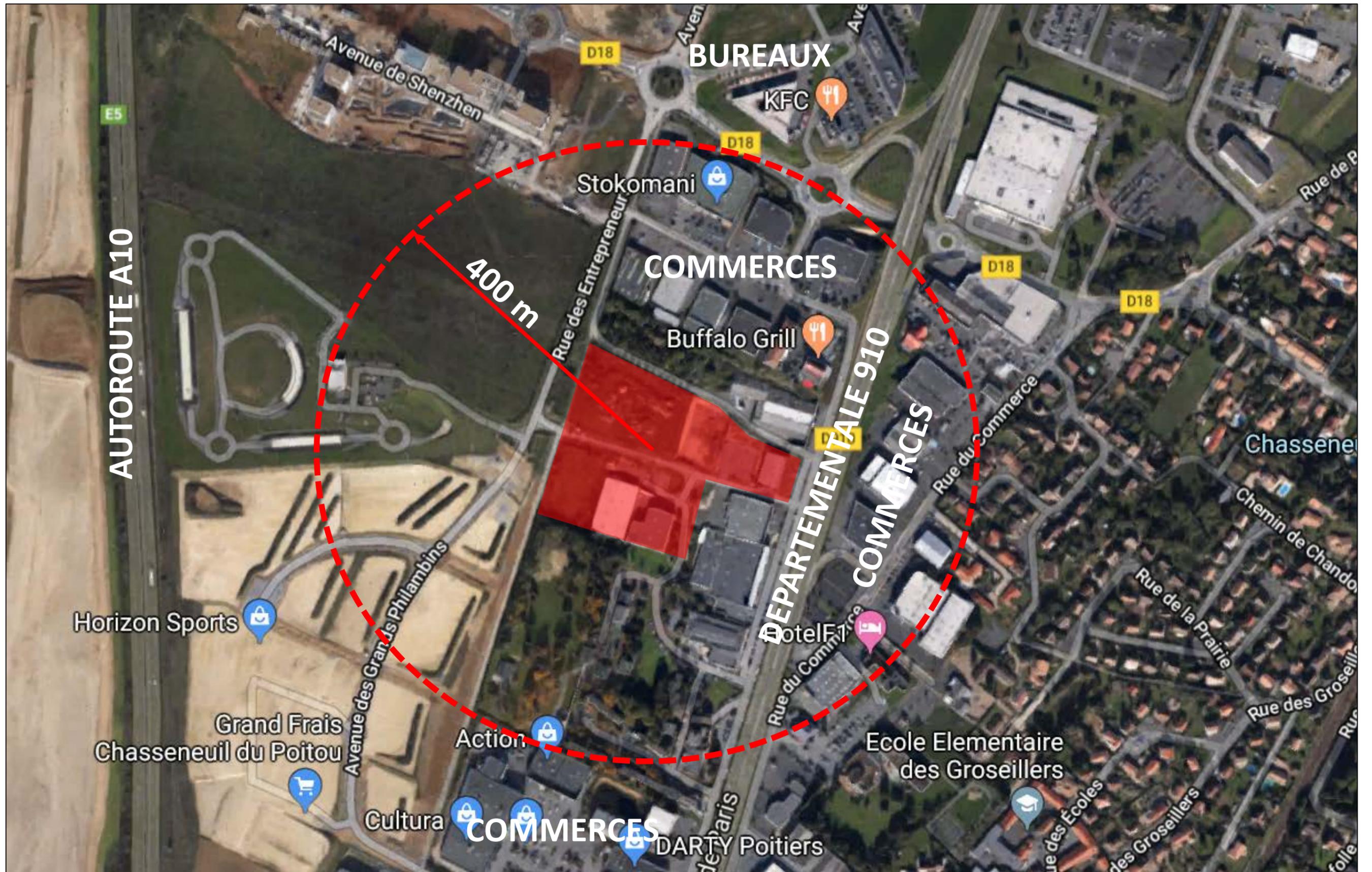
Proudreed
FONCIÈREMENT ACTIFS



SAS QUARTZ PROPERTIES
 CS41694 – 7, rue de l'Amiral d'Estaing
 75773 PARIS CDEX 16

Projet : LES GRANDS PHILAMBINS
 Angle rue Albin Haller – D910
 86000 POITIERS

Demande cas par cas étude d'impact
Vues rapprochées du site



SAS QUARTZ PROPERTIES
 CS41694 – 7, rue de l'Amiral d'Estaing
 75773 PARIS CDEX 16

Projet : LES GRANDS PHILAMBINS
 Angle rue Albin Haller – D910
 86000 POITIERS

Demande cas par cas étude d'impact
Plan des abords

Proudreed
 FONCIÈREMENT ACTIFS

19-10-2018

Annexe complémentaire à la demande « cas par cas » pour la réalisation d'un parking à destination d'une zone commerciale

Impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé

SAS QUARTZ PROPERTIES

CS41694 – 7, rue de l'Amiral d'Estaing
75773 PARIS CDEX 16

Projet : LES GRANDS PHILAMBINS

Angle rue Albin Haller – D910
86000 POITIERS

**Demande cas par cas étude d'impact
Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur
l'environnement et la santé**

Contexte de la zone d'activité

Le secteur dans lequel est prévu le projet est essentiellement composé de locaux à usage de commerce et d'activités artisanales.

En effet, la zone, aussi dénommée « Philambins – Portes du Futur » comprend 69.800 m² de surfaces de vente réparties sur 78 enseignes et 13 locaux à usage de services (Banque, restaurant).

Ces établissements sont répartis de part et d'autre de la D 910, et intègrent leurs propres espaces de stationnement.

Le projet s'inscrit totalement dans le même esprit et aura plutôt un impact positif sur la zone en terme d'usage puisque l'offre en matière de stationnement et de circulation sera améliorée.

Voir vue du secteur ci-après.

SAS QUARTZ PROPERTIES

CS41694 – 7, rue de l'Amiral d'Estaing
75773 PARIS CDEX 16

Projet : LES GRANDS PHILAMBINS

Angle rue Albin Haller – D910
86000 POITIERS

**Demande cas par cas étude d'impact
Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur
l'environnement et la santé**

Proudreed
FONCIÈREMENT ACTIFS

Contexte de la zone d'activité



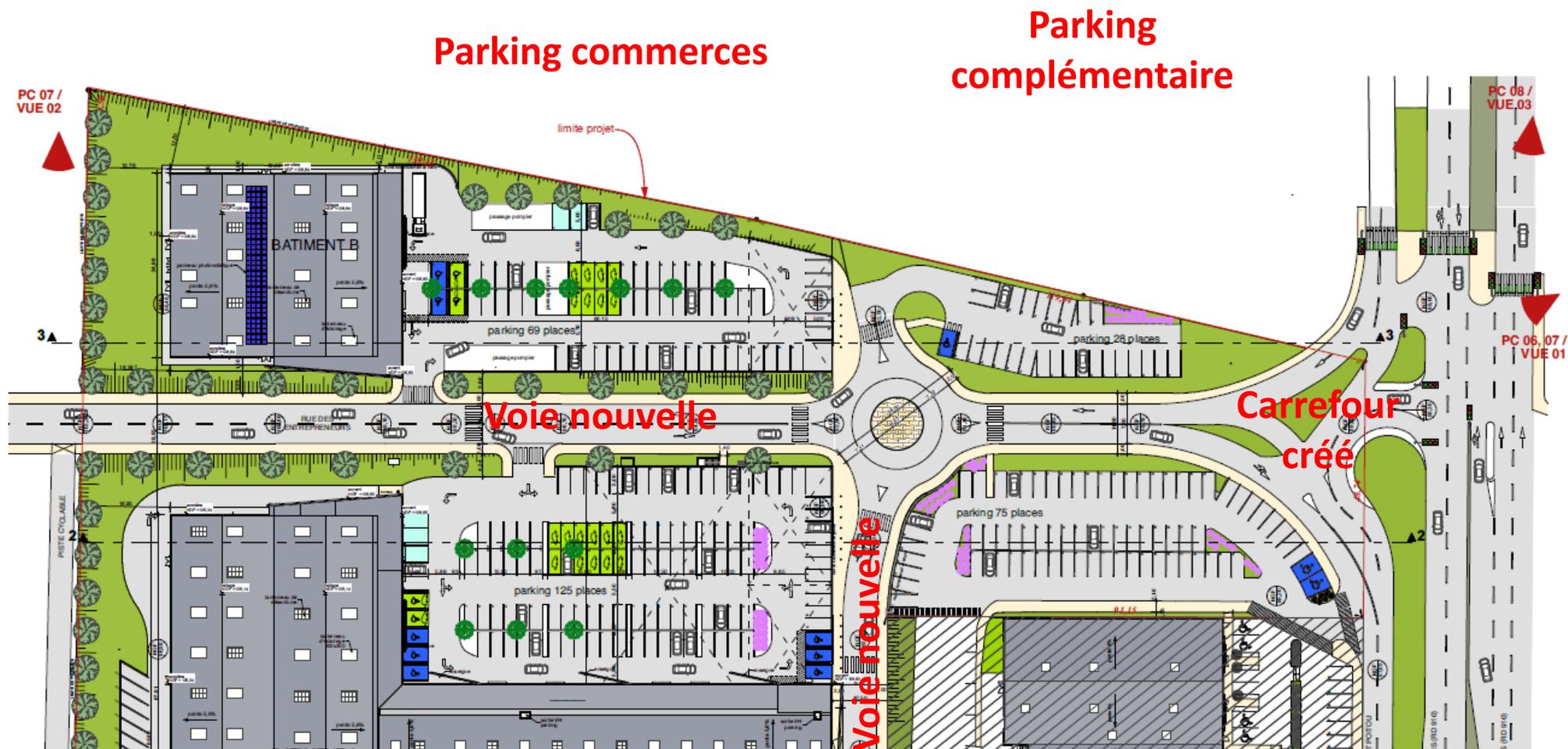
SAS QUARTZ PROPERTIES
CS41694 – 7, rue de l'Amiral d'Estaing
75773 PARIS CDEX 16

Projet : LES GRANDS PHILAMBINS
Angle rue Albin Haller – D910
86000 POITIERS

Demande cas par cas étude d'impact
Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur
l'environnement et la santé

Proudreed
FONCIÈREMENT ACTIFS

Contexte de la zone d'activité



SAS QUARTZ PROPERTIES
CS41694 – 7, rue de l'Amiral d'Estaing
75773 PARIS CDEX 16

Projet : LES GRANDS PHILAMBINS
Angle rue Albin Haller – D910
86000 POITIERS

Demande cas par cas étude d'impact
Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur
l'environnement et la santé

Proudreed
FONCIÈREMENT ACTIFS

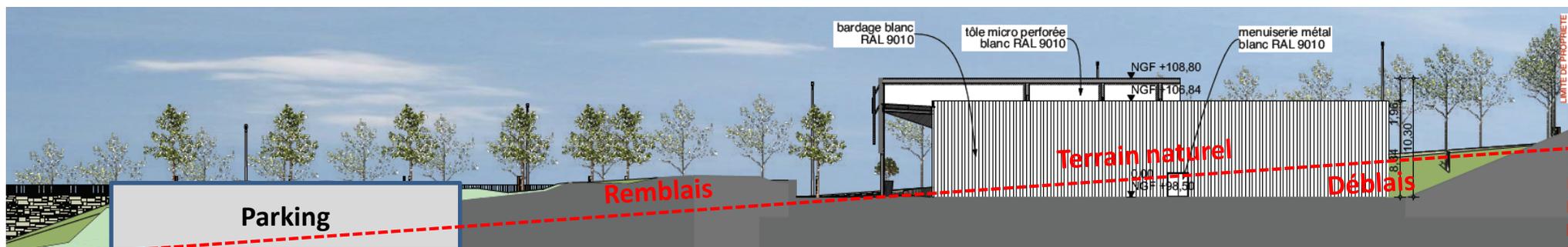
Impact en terme de chantier de construction

Le terrain sur lequel est prévu le projet dispose d'une forte déclivité de l'Est (Point haut) vers l'Ouest (D 910 point bas).

La construction du parking consistera en la création d'une plateforme horizontale, ou les déblais vont compenser une partie des besoins en remblais. Le solde des besoins en remblais sera occupé par une nappe de parking souterrain.

Ainsi, aucun matériau ne sera évacué du site, générant ainsi un impact minimum en terme de circulation d'engins.

Voir coupe sur projet ci-après.



Impact sur les eaux pluviales

Des études géotechnique et « loi sur l'eau » ont été réalisées.

Les conclusions de l'étude géotechnique montrent un sol principalement calcaire et donc très peu perméable. Aussi, malgré la présence d'espaces verts dans, et autour du projet, l'absorption d'eau par le terrain naturel sera très faible.

Il est donc prévu des bassins enterrés sous les parkings, composés de blocs en nid d'abeille, permettant une légère absorption mais surtout un stockage des eaux pluviales d'orage pour ne pas encombrer les exutoires publics. Ils permettent ensuite une diffusion lente de eaux stockées.

Voir ci-après plan des bassins.

SAS QUARTZ PROPERTIES

CS41694 – 7, rue de l'Amiral d'Estaing
75773 PARIS CDEX 16

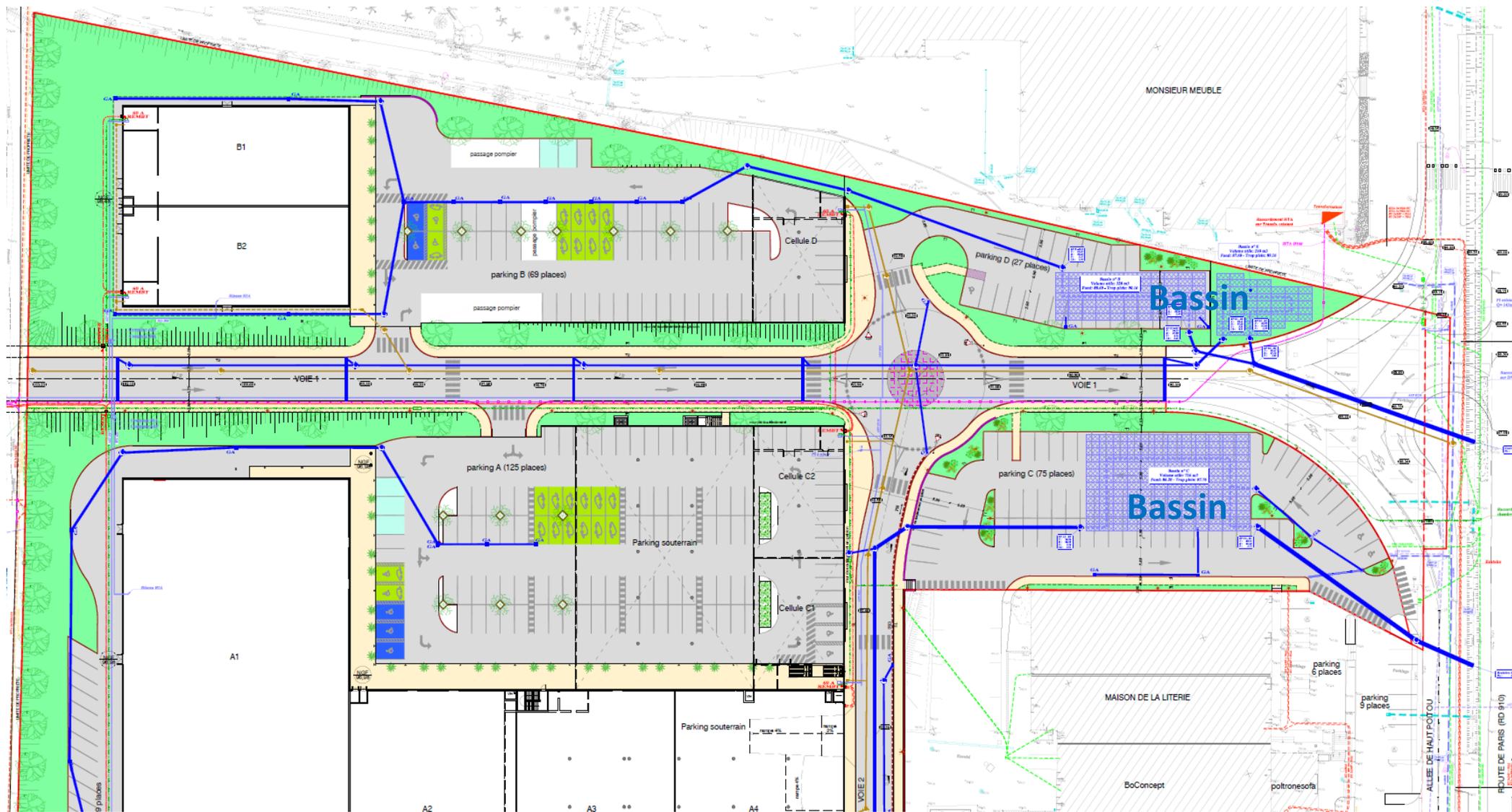
Projet : LES GRANDS PHILAMBINS

Angle rue Albin Haller – D910
86000 POITIERS

**Demande cas par cas étude d'impact
Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur
l'environnement et la santé**

Proudreed
FONCIÈREMENT ACTIFS

Impact sur les eaux pluviales



SAS QUARTZ PROPERTIES
CS41694 – 7, rue de l'Amiral d'Estaing
75773 PARIS CDEX 16

Projet : LES GRANDS PHILAMBINS
Angle rue Albin Haller – D910
86000 POITIERS

Demande cas par cas étude d'impact
Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur
l'environnement et la santé

Proudreed
FONCIÈREMENT ACTIFS

Impact sur la faune et la flore

Le terrain actuel est partiellement occupé par un bâtiment abandonné destiné à la démolition, par une friche et des dépôts sauvages.

Le projet de parking prévoit la plantation d'arbres et d'arbustes en pleine terre et en pots quand la mise en pleine terre n'est pas possible. Le projet a donc un impact positif sur ce thème.

Voir ci-après photos de l'existant et plan projet des espaces verts.



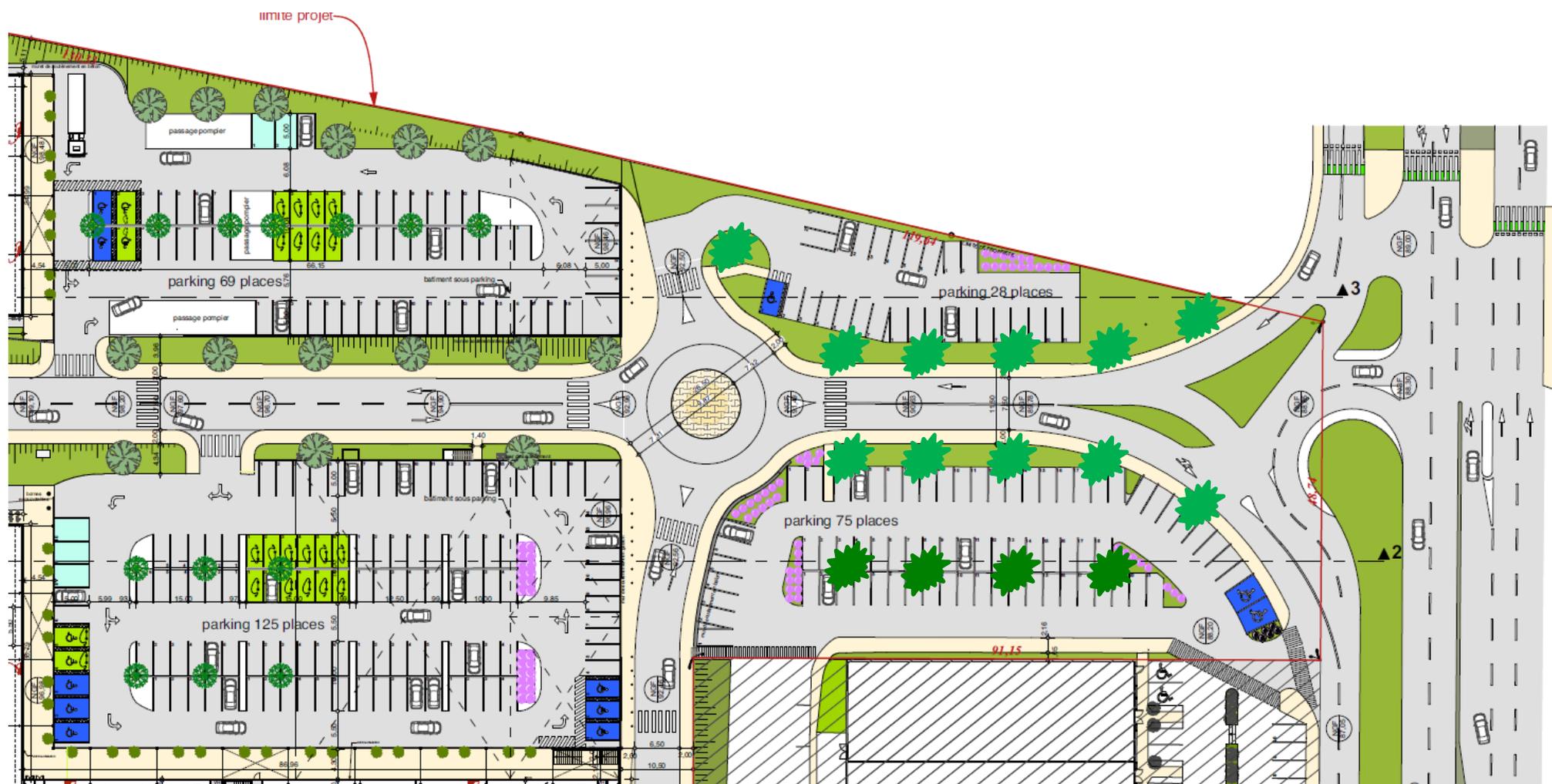
SAS QUARTZ PROPERTIES
CS41694 – 7, rue de l'Amiral d'Estaing
75773 PARIS CDEX 16

Projet : LES GRANDS PHILAMBINS
Angle rue Albin Haller – D910
86000 POITIERS

Demande cas par cas étude d'impact
Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur
l'environnement et la santé

Proudreed
FONCIÈREMENT ACTIFS

Impact sur la faune et la flore



SAS QUARTZ PROPERTIES
CS41694 – 7, rue de l'Amiral d'Estaing
75773 PARIS CDEX 16

Projet : LES GRANDS PHILAMBINS
Angle rue Albin Haller – D910
86000 POITIERS

Demande cas par cas étude d'impact
Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur
l'environnement et la santé

Proudreed
FONCIÈREMENT ACTIFS

Impact sur la faune et la flore

Plantations prévues



Carpinus Betulus :
Charme commun.
Famille des Bétulacées.

Hauteur: 15-20 m.
Feuillage: Rustique.
Exposition: Soleil, mi-ombre.
Sol: Normal.

Arbres d'alignement

Les limites séparatives de la parcelle accueillera l'alignement de charmes. Ce choix est pris pour leur aspect décoratif, leur pot léger, et la coloration automnale de leur feuillage. Rustiques, ils s'adaptent à tous les sols.



Frêne à feuilles étroites 'Raywood':
Fraxinus angustifolia 'Raywood'
Famille des Oléacées

Hauteur: 5-10 m.
Feuillage: Caduc.
Exposition: Soleil.
Sol: Normal.

Arbres en parking

De croissance rapide, le Frêne à feuilles étroites 'Raywood' est moins dense que le Frêne commun. Son feuillage est caduc vert foncé et devient rouge pourpre à l'arrivée de l'automne. Le Frêne à feuilles étroites 'Raywood' apprécie les sols frais voire même calcaires et les expositions ensoleillées. On retrouve principalement le Frêne à feuilles étroites 'Raywood' isolé ou en alignement.



Pittosporum tobira:
Pittospore du Japon.
Famille des Pittosporacées

Hauteur: 2,5 m.
Feuillage: Persistant.
Floraison: Automne - début hiver.
Fleurs: Blanc-crème
Exposition: Soleil, mi-ombre.
Sol: Normal, acide, chargé en sel.

Arbres en pot

Arbuste taillé, Pittosporum Tobira est le persistant par excellence. De très bonne vigueur, cette plante accepte facilement la taille et l'ensemble des expositions : ensoleillée, mi ombre. Il supporte très bien les vents importants, ainsi que la pollution. Une très bonne essence pour mettre en pots. Un vert persistant offre l'aspect décoratif au site durant toute l'année.



Forsythia intermedia 'Golden Times'
Mimosa de paris 'Golden Times'
Famille des Oléacées

Hauteur: 1,5 m.
Feuillage: Caduc
Floraison: hiver.
Fleurs: jaune
Exposition: Soleil, mi-ombre.
Sol: Normal.

Arbuste couvre sol

Arbuste qui annonce le printemps avec sa floraison jaune canari dès la fin du mois de mars. Il est souvent utilisé en haie, seul ou en mélange. Taillez en fin de printemps pour le rendre plus compact et favoriser la floraison de l'année suivante. Les feuilles de ce forsythia sont largement marginées de jaune acidulé ce qui le rend intéressant en dehors de sa période de floraison.



haie
Charmille
Carpinus betulus
Famille des Bétulacées;

Hauteur: 2 à 5 m.
Feuillage: Caduc.
Floraison: Avril-mai.
Exposition: Soleil à mi-ombre.
Sol: Normal, riche en humus.

Haie

le charme ou charmille retrouve aujourd'hui ses lettres de noblesse. C'est un arbre élégant, idéal pour les haies régulières ou sculptées. De culture facile, il se prête sans broncher



Vigne Vierge

Plante grimpantes

Vigne vierge: elle sera disposée sur les façades des bâtiments (C et D) semi enterrés, pour conforter l'aspect naturel de leurs façades en imitation pierre sèche.

La Vigne Vierge est une plante grimpante très vigoureuse au feuillage luxuriant. Sa floraison verte est discrète et ne ressort pas du feuillage. En revanche, à l'automne ses feuilles composées de 5 folioles passent du vert à un rouge vif éclatant pour un effet ornemental éblouissant.

Elle très facile à cultiver, elle est rustique, elle aime les sols ordinaires, bien drainés et elle accepte toutes les expositions (ensoleillée, semi-ombragée, ombragée).

Résumé

- Le projet se situe dans une zone déjà urbanisée et d'un usage identique.
- La construction du projet n'aura pas d'impact sur la consommation de matériaux minéraux primaires.
- Le traitement prévu des eaux pluviales améliorera la situation actuelle en diminuant le ruissellement sauvage.
- Le dimensionnement et la composition des espaces verts renforceront faune et flore.

SAS QUARTZ PROPERTIES

CS41694 – 7, rue de l'Amiral d'Estaing
75773 PARIS CDEX 16

Projet : LES GRANDS PHILAMBINS

Angle rue Albin Haller – D910
86000 POITIERS

**Demande cas par cas étude d'impact
Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur
l'environnement et la santé**

Rapport d'étude

Etude des flux routiers dans le cadre d'une Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour un projet commercial CHASSENEUIL DU POITOU



SAS QUARTZ PROPERTIES

7 Rue Amiral d'Estaing
75773 PARIS cedex 16

Table des matières

SAS JB MARKET CONSEIL
18 Av. Victor Tassini
07130 SAINT PERAY

I. Présentation de l'étude	p 3
I.1. Le contexte	p 3
I.2. Les comptages planning localisation	p 4
I.3. Les données de la Zone de Chalandise	p 5
2. LES DEPLACEMENTS ACTUELS, comptages	p 6
Les comptages directionnels	p 9
Le fonctionnement de la circulation	p 13
I. DIMENSIONNEMENT DES AMENAGEMENTS	p 14
Calcul théorique des capacités, limite, de temps moyen d'attente	p 21
II. LES HYPOTHESES DE TRAFICS INDUITS PAR LE PROJET	p 23
III. CONSTRUCTION DES DEPLACEMENTS FUTURS	p 25
Accès - sorties du projet	p 27
Arrêts de bus	p 27
Camions de livraison	p 28
IV. CONCLUSION	p 30

1 Présentation de l'Étude

1.1 Le contexte de l'étude

Cette étude de trafic s'insère dans le cadre d'un projet de création d'un centre commercial sur la commune de Chasseneuil du Poitou, à proximité de la ville de Poitiers. La surface de vente de ce nouveau centre commercial sera de 7 368.41 m².

L'objectif est d'étudier le trafic routier actuel fonction des voies existantes ainsi que celles créées au niveau de l'implantation du projet qui va engendrer des flux supplémentaires et de vérifier le fonctionnement futur.



Cette étude comporte plusieurs objectifs présentés ci-après :

- Analyser les flux actuels sur les heures les plus chargées de la semaine (pointe commerciale)
- Estimer les flux générés par le projet
- Analyser l'impact de ces trafics liés au projet sur le réseau existant et sur les voies créées.
- Déterminer le fonctionnement des voies et du rond-point créé au centre du projet, les raccordements aux voies existantes.
- Proposer des solutions d'aménagement de voirie permettant d'assurer le bon fonctionnement des déplacements (visiteurs, livraisons) sur le secteur d'étude.

1.2 Le planning des comptages et leur localisation

Pour mener à bien cette étude, deux types de recueils de données ont été menés :

✓ Des comptages manuels durant 03 jours (du jeudi 19 Octobre 2017 matin au samedi soir 21 Octobre 2017)

- Réalisés durant 3 jours consécutifs,
- Différenciés par sens de circulation,
- Avec discrimination VL/PL,
- Détaillés à l'heure.

Pour des vérifications de comptages, les enquêteurs ont été changés de place toutes les 30'

✓ Des observations et des entretiens avec les enseignes environnantes

SITUATION DES POINTS DE COMPTAGES



Les points de comptages 1 et 2 dans les deux sens sont situés sur la D 910 à hauteur du projet de carrefour à feux.

Les points de comptages 3 et 4 dans les deux sens sont situés Allée du Haut Poitou à hauteur de Cheminées Chazelles et du projet de carrefour à feux.

Les points de comptages 5 et 6 dans les deux sens sont situés à hauteur de Stockomani rue des Entrepreneurs.

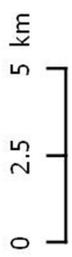
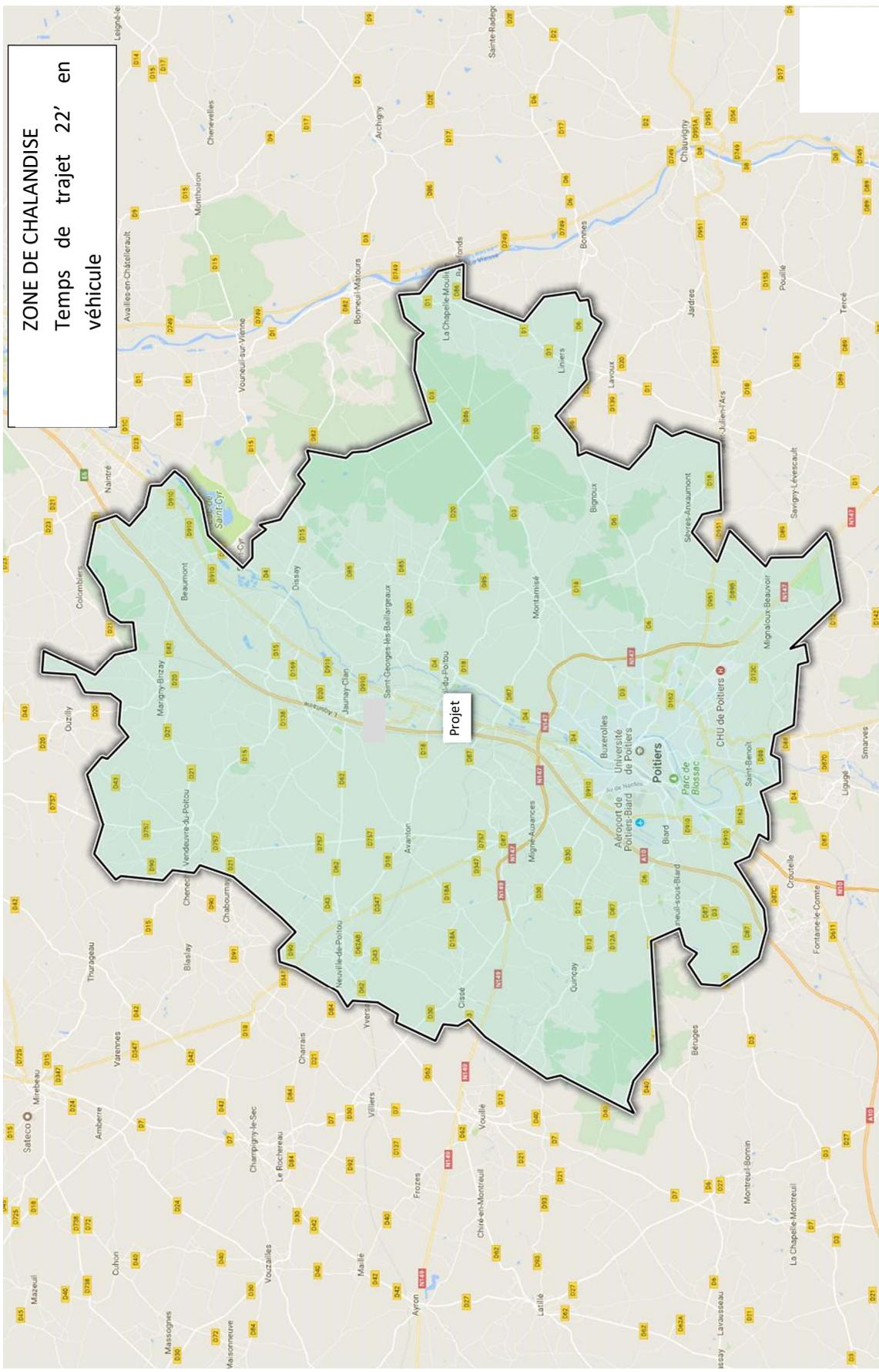
Les points de comptages 7 et 8 dans les deux sens sont situés rue des entrepreneurs qui rejoint le carrefour giratoire des Entrepreneurs et de l'autre côté la zone commerciale Grands Philambins. Les heures de comptages ont été de 9h à 19h le jeudi, vendredi et le samedi.

Les données de la zone de chalandise

1.3 La zone de chalandise du futur centre commercial

La page suivante présente la carte de la zone de chalandise du projet et la prise en compte de la localisation des habitants par rapport au projet.

ZONE DE CHALANDISE
Temps de trajet 22' en
véhicule



CHASSENEUIL-DU-POITOU | ZONE DE CHALANDISE - 2017



2 Les déplacements actuels

2.1 Les comptages

2.1.1 Le trafic moyen journalier de la période des comptages



2.1.2 Les comptages

<i>Jeudi 19 Octobre 2017</i>									
		P1 D910	P2 D910	P3	P4	P5	P6	P7 R.Entrep	P8 R.Entrep
<i>9 - 10 h</i>	<i>VL</i>	654	744	46	50	49	51	105	84
	<i>PL</i>	163	186	4	3	2	2	4	6
<i>10 - 11 h</i>	<i>VL</i>	720	791	138	150	117	111	128	131
	<i>PL</i>	159	171	3	4	2	3	5	6
<i>11 - 12 h</i>	<i>VL</i>	692	716	144	141	137	139	141	139
	<i>PL</i>	138	149	6	5	4	5	4	5
<i>12 - 13 h</i>	<i>VL</i>	628	644	138	153	121	124	149	132
	<i>PL</i>	96	89	5	2	2	2	3	2
<i>13 - 14 h</i>	<i>VL</i>	661	674	136	149	128	131	143	138
	<i>PL</i>	89	96	4	3	2	3	2	2
<i>14 - 15 h</i>	<i>VL</i>	642	659	159	162	142	149	154	139
	<i>PL</i>	81	93	5	6	3	4	3	4
<i>15 - 16 h</i>	<i>VL</i>	719	774	187	191	149	153	162	158
	<i>PL</i>	76	81	4	3	4	2	1	3
<i>16 - 17 h</i>	<i>VL</i>	819	841	199	207	158	167	169	174
	<i>PL</i>	78	79	2	5	3	3	4	3
<i>17 - 18 h</i>	<i>VL</i>	906	988	226	231	182	188	191	206
	<i>PL</i>	75	77	2	2	2	3	2	3
<i>18 - 19 h</i>	<i>VL</i>	1173	1428	134	129	147	149	163	187
	<i>PL</i>	41	48	1	1	1	2	2	1
<i>Total</i>	<i>VL</i>	7614	8259	1507	1563	1330	1362	1505	1488
	<i>PL</i>	996	1069	36	34	25	29	30	35

Vendredi 20 Octobre 2017									
		P1 D910	P2 D910	P3	P4	P5	P6	P7 R.Entrep	P8 R.Entrep
9 - 10 h	VL	656	751	44	55	58	55	116	111
	PL	161	189	3	3	2	2	6	5
10 - 11 h	VL	724	794	141	149	121	116	139	141
	PL	161	173	3	4	3	4	5	6
11 - 12 h	VL	698	721	149	148	142	138	153	169
	PL	139	151	5	6	3	5	5	4
12 - 13 h	VL	631	646	146	159	129	131	158	171
	PL	97	91	6	3	2	3	5	4
13 - 14 h	VL	669	678	148	157	136	146	164	161
	PL	91	94	5	4	2	3	3	3
14 - 15 h	VL	651	681	166	168	159	154	161	171
	PL	86	91	4	4	5	3	3	4
15 - 16 h	VL	722	816	191	207	149	159	182	179
	PL	77	79	5	4	6	3	4	3
16 - 17 h	VL	824	996	206	219	161	182	181	196
	PL	76	68	3	4	4	3	4	3
17 - 18 h	VL	989	1082	271	238	196	197	194	192
	PL	67	65	2	2	3	3	4	3
18 - 19 h	VL	1274	1691	139	137	153	141	168	188
	PL	41	51	1	1	1	2	2	1
Total	VL	7838	8856	1601	1637	1404	1419	1616	1679
	PL	996	1052	37	35	31	31	41	36

Samedi 21 Octobre 2017									
		P1 D910	P2 D910	P3 H.Poit	P4 H. Poit	P5	P6	P7 R.Entrep	P8 R.Entrep
9 - 10 h	VL	658	754	48	59	61	58	119	110
	PL	163	169	4	3	2	2	6	5
10 - 11 h	VL	834	795	161	166	169	121	144	149
	PL	121	119	3	2	2	2	4	6
11 - 12 h	VL	906	822	153	149	151	144	171	176
	PL	122	119	2	2	2	2	4	4
12 - 13 h	VL	938	941	171	174	181	188	174	189
	PL	91	71	2	2	2	2	3	3
13 - 14 h	VL	1011	1021	181	189	192	196	181	188
	PL	88	66	2	2	2	2	2	2
14 - 15 h	VL	1411	1567	169	171	174	177	172	184
	PL	71	61	1	1	1	1	2	2
15 - 16 h	VL	1096	1057	194	196	201	204	196	208
	PL	52	58	1	1	1	1	2	2
16 - 17 h	VL	1372	1389	222	226	211	218	222	221
	PL	59	56	1	1	1	1	1	1
17 - 18 h	VL	1282	1169	286	288	292	294	228	216
	PL	48	52	1	1	1	1	1	1
18 - 19 h	VL	1032	1048	162	169	182	188	178	169
	PL	41	49	1	1	1	1	1	1
Total	VL	10540	10563	1747	1787	1814	1788	1785	1810
	PL	856	820	18	16	15	15	26	27

Observations :

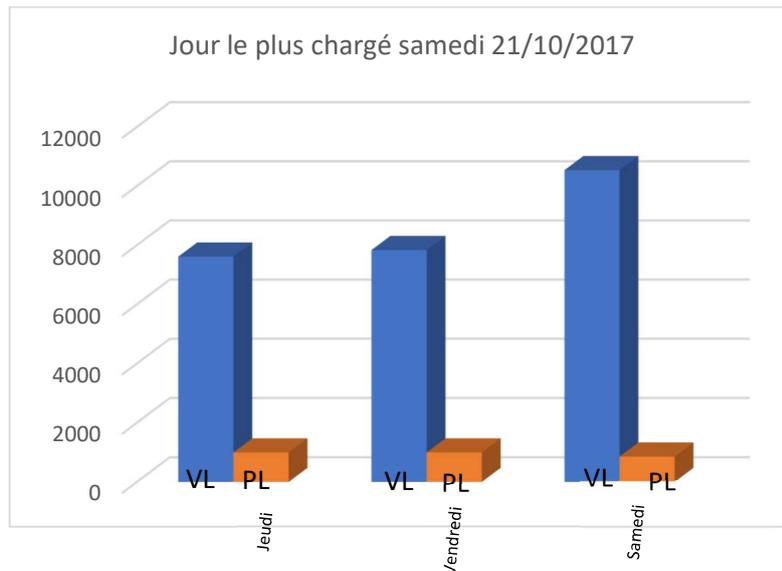
Le trafic moyen journalier de la D 910 aux périodes de comptages est de **17.890 Veh./MJA – 1929 camions de livraison, (2236 Veh. MJH et 241 PLMJH)**. Ce trafic correspond à une entrée de ville, la proximité de l'entrée et sortie de l'A10 – E5 (Futuroscope) et le croisement des axes majeurs de la région A10 – E5 et la N147 – E 62. Les comptages ont été réalisés sur la D 910 et par conséquent sous influence de la sortie/entrée de l'A10 (Futuroscope) et non loin du croisement des axes A10 et N147.

On note un nombre important de poids lourds compte tenu des activités de la région de Chasseneuil du Poitou et des accès aux grands axes principaux.

L'identification des heures de pointe.

Pour déterminer les heures de pointe du secteur, correspondant à l'heure pendant laquelle le trafic est maximum, nous avons étudié les données des comptages et des données de comptages directionnels réalisés.

Le jour le plus chargé de la semaine est le samedi 21 octobre 2017. Les chiffres ci-dessous correspondent aux cumuls des comptages sur la D 910.



L'Heure de Pointe du Soir (HPS) se situe entre 16h30 et 17h30.

Le samedi 21 octobre 2017 a été aussi analysé, il correspond essentiellement aux déplacements liés aux loisirs et achats. L'heure de pointe commerciale représente l'heure la plus chargée le samedi, liée aux achats effectués dans la zone commerciale. Il faut souligner le flux conséquent lié au Futuroscope et qui constitue un passage majeur sur la D 910. Le parking du Futuroscope a été observé les jours de comptages et on a pu noter la présence d'un grand nombre de véhicules sur les trois jours. Le flux est par conséquent plus important les jours de périodes de vacances scolaires. Les restaurants de la zone commerciale Les Philambins ont témoigné avoir un nombre important de clients par jour par des personnes qui fréquentent le Futuroscope (ex Pizza Del Arte le long de la D 910 à hauteur du Projet de Quartz Properties.

L'Heure de Pointe de commerciale (HPc) se situe entre 14h00 et

Ces 2 périodes d'affluence seront donc utilisées dans la suite du rapport pour vérifier et dimensionner les accès au site, étant donné que l'on peut raisonnablement penser que ces mêmes périodes correspondront à l'affluence maximum du projet. Il faut noter que cette hypothèse est la plus défavorable.

Les résultats des comptages aux heures de pointe

L'heure de pointe des comptages de la 910 est de 14h-15h et de 16h à 17h le samedi. Une grande partie de ces flux de véhicules proviennent des commerces de la Zone Les Portes du Futur, Auchan, il faut quand même prendre en compte la proximité du Futuroscope, l'entrée de Ville de Poitiers qui avec ses grands ensembles commerciaux et l'attractivité de la Ville attirent les habitants des communes Nord de la Zone de Chalandise.

<i>Samedi 21 Octobre 2017</i>			
		P1 D910	P2 D910
<i>9 - 10 h</i>	<i>VL</i>	658	754
	<i>PL</i>	163	169
<i>10 - 11 h</i>	<i>VL</i>	834	795
	<i>PL</i>	121	119
<i>11 - 12 h</i>	<i>VL</i>	906	822
	<i>PL</i>	122	119
<i>12- 13 h</i>	<i>VL</i>	938	941
	<i>PL</i>	91	71
<i>13 -14 h</i>	<i>VL</i>	1011	1021
	<i>PL</i>	88	66
<i>14 - 15 h</i>	<i>VL</i>	1411	1567
	<i>PL</i>	71	61
<i>15 - 16 h</i>	<i>VL</i>	1096	1057
	<i>PL</i>	52	58
<i>16 - 17 h</i>	<i>VL</i>	1372	1389
	<i>PL</i>	59	56
<i>17 - 18 h</i>	<i>VL</i>	1282	1169
	<i>PL</i>	48	52
<i>18 - 19 h</i>	<i>VL</i>	1032	1048
	<i>PL</i>	41	49
<i>Total</i>	<i>VL</i>	10540	10563
	<i>PL</i>	856	820

2.2 Les comptages directionnels à l'heure de pointe du soir

2.2.1 Comptage D910

Il s'agit de comptages dans les deux sens. Le flux est quasi permanent, on note des ralentissements plutôt à l'intersection du carrefour giratoire à hauteur de Porcelenosa – direction Les Grands Philambins Cultura.

2.2.2 Allée du Haut Poitou

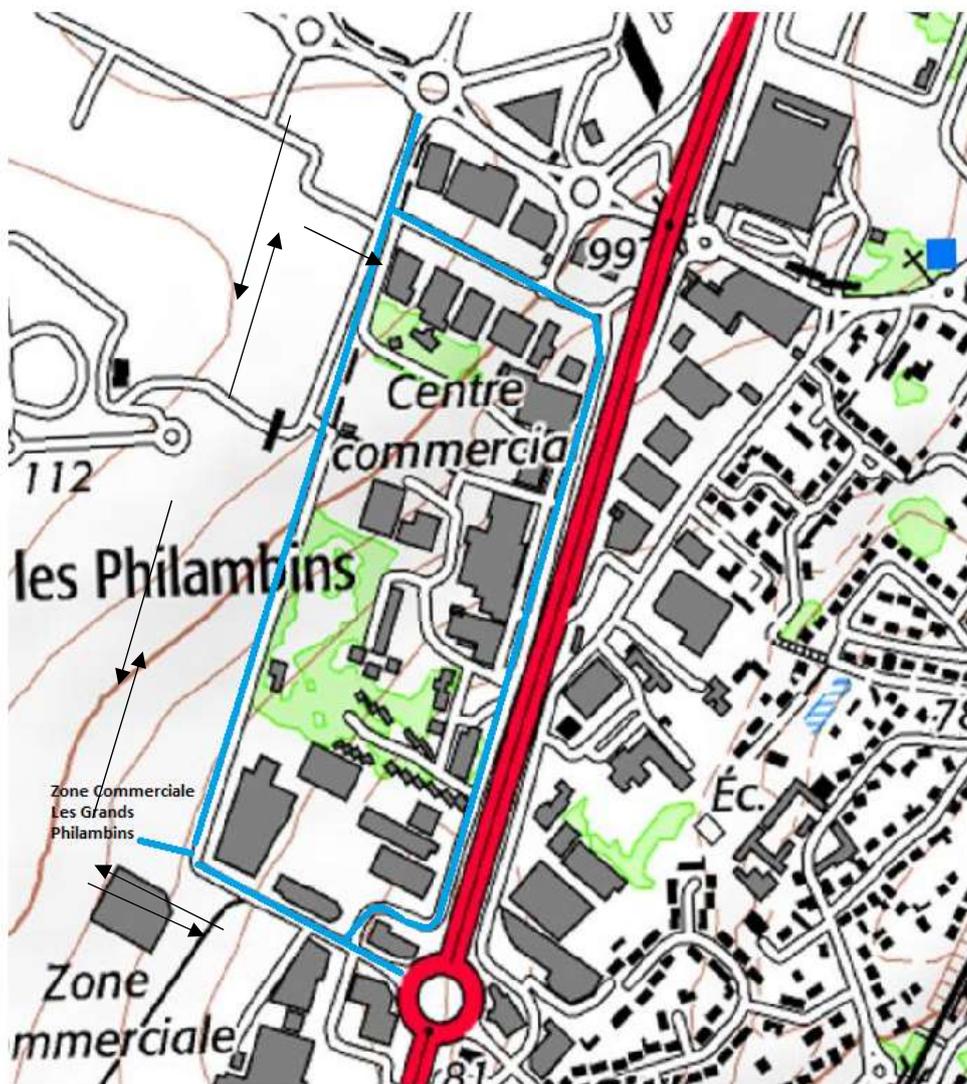
Les flux observés sont fortement liés aux activités commerciales Stockomani, Centrakor... et des véhicules qui circulent depuis le rond-point D18 pour rejoindre la zone commerciale Les Portes du Futur.



2.2.3 Comptages rue des Entrepreneurs

Les comptages de la rue des Entrepreneurs témoignent d'un flux d'une part vers la zone commerciale Les Philambins (Stockomani, Centrakor, l'Allée du Haut Poitou...) et surtout vers Les Grands Philambins.

CARTE DES FLUX RUE DES ENTREPRENEURS



Observations :

Les flux directionnels de la rue des Entrepreneurs viennent du rond-point des Entrepreneurs D 18, route d'Avanton, quartiers Université – Bureaux – Parc du Futur et probablement pour une partie de la zone commerciale Auchan dont des usagers peuvent prendre les voies moins chargées en circulation pour rejoindre la Zone Commerciale Les Portes du Futur.

Une voie mode doux relie la zone commerciale Les Portes du Futur et le rond-point des Entrepreneurs.

2.3 Le fonctionnement de la circulation dans le secteur d'étude

En l'état, les remontés de files sont inexistantes dans le secteur observé des comptages.

Les relevés permettent d'appréhender les difficultés de circulation et d'observer la montée en charge et la décharge des carrefours.

On note des ralentissements à hauteur du carrefour giratoire des Grands Philambins / D 910, la constitution de files d'attente en sortie des Grands Philambins le samedi aux heures de pointe.

II.1 LES DIMENSIONS DES AMÉNAGEMENTS

Le projet de construction du Centre Commercial prévoit l'aménagement de voies de circulation pour la desserte des véhicules des clients et des livraisons.

Des voies modes doux complètent le dispositif de la desserte du projet. Les voies aménagées se raccordent à un projet de carrefour à feux D 910.

Le rond-point aménagé sur la nouvelle voie entre la rue des Entrepreneurs et le futur carrefour giratoire à feux de la D 910 aura les dimensions suivantes :

- Diamètre 26.50m.
- Circulation double voie permettant une meilleure insertion des véhicules et limitant les files d'attente
- Largeur des voies 7.32m (3.66m par voie X2) X 2 sens
- Diamètre central 9.87m recouvert de pavés autobloquants permettant aux camions de livraison de grande longueur une giration aisée.
- Largeur des branches raccordées au rond-point 11.50 m + trottoir 2m. de chaque côté
- Largeur des branches transversales 10.50 m.

DIMENSIONS DU ROND-POINT AMÉNAGÉ



PLAN D'ORGANISATION DE LA CIRCULATION ET D'IMPLANTATION DU PROJET



PLAN GENERAL DES AMENAGEMENTS

PLAN D'IMPLANTATION



PLAN DU ROND POINT AMENAGE



Le Grand Poitiers a la maîtrise d'ouvrage du carrefour à feux D910. La Société Quartz Properties aménage les voies internes du projet ainsi que le rond-point qui distribue les quatre branches. La Société Quartz Properties rétrocédera les voies de circulation à la Collectivité Publique.

PLAN DU CARREFOUR A FEUX DE LA D910

TRAITEMENT ACCES EST

ETAT DES LIEUX - SANS ACCES DIRECT



PROJET - REALISATION D'UN CARREFOUR AVEC VOIE DE STOCKAGE ET FEU DE SIGNALISATION



LEGENDE	
	création de feux tricolores
	création de voies piétonnes et cyclables

création d'une voie de sortie

création de voie piétonne et cyclable

création d'une voie de ralentissement et de stockage

FLUX LIVRAISON



flux des livraisons PL



aire de livraison

II.2. Les calculs théoriques de capacité limite et de temps moyen d'attente

Afin de vérifier la possibilité d'insertion des véhicules sur les voies d'accès au projet, des calculs ont été réalisés pour estimer les réserves de capacité du carrefour directement connecté aux entrées et sorties du site (hors carrefour à feux de la D910). Pour calculer la capacité d'un carrefour plan sans feux nous nous appuyons sur le Guide CERTU, Carrefours urbains, 2010.

2.1. Définitions

Les calculs de capacités ont été effectués sur les voiries d'accès du projet.

La capacité limite et le temps moyen d'attente sont calculés uniquement pour les voies cédant le passage, les autres voies n'étant pas contraintes car prioritaires.

Par définition, le **créneau critique** désigne le temps minimum pour s'insérer sur la voie principale depuis la voie secondaire. Les valeurs en secondes sont des données d'entrées du calcul, définies dans le document du CERTU.

Le **temps moyen d'attente** limite est acceptable en dessous de 30 secondes. Entre 30 secondes et 1 minute, l'acceptabilité est discutable d'autant plus que l'apparition de comportement à risque augmente. Au-delà d'une minute, des feux sont fortement recommandés.

II. 2.2. Les réserves de capacité en situation Projet

Méthodologie appliquée

Le projet comprendra des voies de circulation (1) double sens de circulation. Le rond-point aura 2 voies de circulation X 2.

Le choix du créneau critique se détermine d'après les informations suivantes :

Manœuvre de traversée de la voie principale	
Nombre de files de la voie principale	Valeur du créneau critique
1 file	4 secondes

Manœuvre d'insertion pour aller à gauche ou à droite		
	Valeur du créneau critique	
Vitesse réglementaire de la voie principale	Voie principale à double sens	
	Aller à Droite	Aller à gauche
30km/h maxi	5 secondes	6 secondes

Q_p = débit de la voie prioritaire en UVP/h/sens.
Q_s = débit de la voie cédant le passage en UVP/h/sens.
Créneau critique = temps nécessaire pour disposer d'un créneau d'insertion en sécurité.
C = capacité horaire de l'intersection en UVP.
RC = Réserve de capacité, exprimé en relatif.
Temps d'attente moyenne pour franchir l'intersection en secondes.

Pour évaluer la capacité limite de la voie cédant le passage (C) en uvp/h en fonction du débit de la voie prioritaire (P) il faut utiliser l'abaque du CERTU.

Réserve de Capacité du rond-point créé



Giratoire		Vendredi					
branche	mouvement	Qp	Valeur du créneau critique	Qs	C	RC	Temps d'attente
Branche A	Double sens	1254	5 sec	15	380	77 %	10
Branche B	Double sens	1254	5 sec	15	380	77 %	10
Branche C	Double sens	1254	5 sec	15	380	77 %	10
Branche D	Double sens	1254	5 sec	22	380	77 %	10
		Samedi					
branche	mouvement	Qp	Valeur du créneau critique	Qs	C	RC	Temps d'attente
Branche A	Double sens	1375	10 sec	12	380	73 %	15
Branche B	Double sens	1375	10 sec	12	380	73 %	15
Branche C	Double sens	1375	10 sec	12	380	73 %	15
Branche D	Double sens	1375	10 sec	12	380	73 %	15

Les branches rond-point créés auront une réserve de capacité de 73 % en fréquence moyenne le samedi sur la base de fréquentations estimées du projet. Ce qui permet de dire que les voies de circulation sont aménagées avec la projection d'une augmentation de la circulation du centre commercial dans le temps, les voies projetées ont une capacité d'absorption largement suffisante.

II. LES HYPOTHÈSES DE TRAFIC INDUIT PAR LE PROJET

Ces hypothèses ont été formulées en prenant en compte les surfaces commerciales de vente des différents types d'activités qui vont s'implanter.

Estimations futures

Pour le vendredi soir (HPS) D910

Projet	Surface de vente future	Génération de VL par 100m ² à l'HPS	Estimation du trafic total généré à l'HPS	Foisonnement entre enseignes dans le centre	Induction = trafic induit par le projet
Équipement de secteur 2	7 368.41 m ²	5	368	45 %	2 944

Pour le samedi (HPc)

Projet	Surface de vente future	Génération de VL par 100m ² à l'HPc	Estimation du trafic total généré à l'HPc	Foisonnement entre enseignes dans le centre	Induction = trafic induit par le projet
Équipement de secteur 2	7 368.41 m ²	8	589	55 %	4 712

(Moyenne de semaine hors pics de fréquentation aux jours évènementiels et de fêtes)

*(Moyenne de semaine hors pics de fréquentation aux jours évènementiels et de fêtes)
(Secteur 2 : équipement du foyer, de la personne, culture loisirs, accessoires automobiles).*

Le tableau ci-dessus détaille le choix des inductions de trafic. En fonction de la surface de vente et du type de magasins implantés, une génération de trafic a été estimée par tranche de 100 m². Les types de commerces présents dans la zone étant de même nature (commerces de vente), ils ont été regroupés en une seule catégorie. À partir de là, le trafic total généré par le projet a été calculé en incluant les véhicules qui utilisent déjà la D910 et la Rue des Entrepreneurs.

Ensuite, le foisonnement a été estimé à 45 % pour le centre commercial. Cela signifie que 45 % des automobilistes qui iraient à un commerce en heure de pointe du soir, se seront rendus également à un autre commerce du projet ou empruntent la D910 et la rue des Entrepreneurs lors des migrations alternantes. Le samedi, le foisonnement a été remonté à 55 %, car il est traditionnellement plus fréquent ce jour.

Au total, le flux supplémentaire généré par le projet est évalué à 2944 UVP le vendredi et 4712 UVP le samedi. La fréquentation aux jours de fêtes et d'évènements peut augmenter de 50 % compte

tenu de la dimension des voies de circulation et de l'aménagement du rond-point. Les réserves de capacité permettent l'absorption du flux de circulation.

Les hypothèses d'affectation des flux en lien avec le projet.

Une fois les inductions déterminées de trafic, la répartition selon les branches du giratoire doit être estimée.

Ainsi, pour les 4 branches des affectations des flux estimés ont été établies. Nous avons pris en compte la zone de chalandise et le flux estimé provenant principalement de la D 910.

Estimation sur le Samedi :

Estimation sur le Samedi :

	Estimation de la provenance des flux de la D 910 à l'HPS.	Estimation des flux projet à l'HPS	Estimation des flux projet à l'HPc
Secteur provenance Chatellerault	45 %	45 % des 4712 UVP = 2120	45 % des 589 UVP = 265
Secteur provenance Poitiers	45 %	45 % des 4712 UVP = 2120	45 % des 589 UVP = 265
Rue des Entrepreneurs	10 %	10 % de 4712 UVP = 471	10 % de 589 UVP = 59

La proximité des enseignes existantes (des Portes du Futur et les Grands Philambins) génère déjà ce flux en très grande partie. La distribution des flux se fera par attraction des enseignes. Le projet privilégiant le déplacement d'enseignes existantes pour se repositionner l'impact serait alors nul. Les clients du projet sont déjà ceux des enseignes existantes à forte attraction dans l'ensemble commercial Les Portes du Futur (Cultura, Leroy Merlin...).

III. Construction des déplacements futurs

D'après les estimations réalisées, la matrice globale des déplacements futurs correspond à la matrice actuelle à laquelle on ajoute les différentes matrices des flux induits (projet de la zone commerciale).

IMPACT SUR LA D 910.

Le flux mesuré lors des comptages est de 17.890 MVJ le samedi. La part des véhicules du projet sera de 90 % par la D910 et 10 % par la rue des Entrepreneurs. Le flux estimé du projet sur la moyenne de 8 véhicules par 100 m² sera de 4712 MVJ. Nous estimons que la fréquentation des enseignes existantes est de 60 % du flux de la D 910 soit 10.734 MVJ. ce qui correspond à une moyenne relative nationale d'un ensemble commercial de cette taille.

Les clients du projet seront à 75 % ceux des enseignes existantes des Portes du Futur, Grands Philambins, ce qui ferait 1 178 véhicules supplémentaires par jour, soit 45 % venant de Châtellerauld et 45 % venant de Poitiers et 10 % de la rue des Entrepreneurs. La moyenne par heure reste raisonnable compte tenu des aménagements conséquents réalisés pour permettre une bonne fluidité des véhicules sur les voies de circulation du projet.

L'intérêt du carrefour à feux D910 est de réguler la circulation avec une insertion des véhicules dans les voies de circulation du projet ainsi qu'Allée du Haut Poitou Le carrefour à feux évite les remontées de files d'attente D 910 qui auraient pu exister comme au carrefour giratoire des Grands Philambins. Le rond-point double flux double sens du projet fluidifiera la circulation avec une parfaite distribution des 4 branches. Les entrées des parkings du projet sont réparties de telle sorte qu'elles autorégulent la circulation fonction des enseignes.

Ainsi, le flux de la D 910 MJA venant de Châtellerauld sera de : 17.890 + 18.420 VMJ et de même venant de Poitiers. Le temps d'insertion dans la voie centrale en direction du projet à partir du carrefour à feux sera celui d'un feu tricolore 25s à 30s.

Côté de la rue des Entrepreneurs l'insertion sera aisée compte tenu des aménagements et du flux qui restera dans les capacités résiduelles des voies aménagées et existantes (+ 209 MVJ chaque sens, soit une moyenne de 26 véhicules par heure chaque sens).

L'autre intérêt du carrefour à feux réside dans le maintien de la circulation de l'Allée du Haut Poitou et de la desserte de la partie de la zone commerciale (Stockomani, Centrakor) qui rejoint le giratoire de la D 12. Ainsi les véhicules peuvent circuler aisément sur l'ensemble des voies existantes.



a. Les accès et sorties du projet

La desserte du projet se fera par les entrées D910 par le carrefour à feux et par la rue des Entrepreneurs. Une voie de desserte sera en attente entre le rond-point du projet et le reste de la zone commerciale Les Portes du Futur.



b. Arrêt de Bus

L'arrêt de bus est situé à hauteur de Leroy Merlin D 910 (2 sens), il n'a pas d'impact sur les aménagements futurs du carrefour à feux de la D 910 pour la desserte du projet et l'aménagement des voies de circulation et ne présente aucune interférence avec le projet et les bus ne seront pas non plus impactés par celui-ci.

Deux arrêts de bus sont en projet rue des Entrepreneurs. Ce projet d'arrêts de bus n'est pas impacté par les aménagements de la desserte du projet de centre commercial (ci-dessous le positionnement du futur arrêt de bus rue des Entrepreneurs). Ces arrêts de bus projetés apporteront un confort certain aux piétons qui pourront se déplacer par les voies modes doux.

SITUATION DU PROJET D'ARRÊTS DE BUS RUE DES ENTREPRENEURS



L'arrêt de bus actuel D 910 est à hauteur de Leroy Merlin dans les deux sens.

C. IMPACT DES CAMIONS DE LIVRAISON

Le projet générera des camions de livraison :

- 4 semi-remorques par jour
- 8 porteur par jour

Les livraisons se font généralement avant les heures d'ouverture au public pour des raisons de gestion du personnel qui doit être disponible pour la clientèle, la mise en rayon plus aisée et la gestion optimisée des stocks. Les camions de livraisons ne repartent jamais à vide, ils emportent les invendus, les cartons des enseignes de plus de 1.000 m² pour une gestion industrielle écologique au dépôt central. Les cartons emportés permettent de libérer de la place dans les réserves et aux abords des bâtiments tout en apportant une meilleure sécurité.

Page suivante, nous présentons le plan de circulation des véhicules de livraison

FLUX LIVRAISON



flux des livraisons PL



aire de livraison



IV. Conclusion

Le trafic actuel observé à proximité immédiate du projet pendant les comptages ne présentent pas de problèmes majeurs.

Les aménagements futurs de la desserte permettront une bonne fluidité de la circulation du projet avec le carrefour à feux sur la D 910, le rond-point du projet qui desservira les 4 branches de la desserte des parkings. La disposition des entrées et des sorties des parkings permettra de répartir les flux en fonction des enseignes du projet. L'entrée du parking souterrain est sur une voie secondaire dans le projet. Ainsi l'axe principal (D910 à la rue des Entrepreneurs) n'est pas impacté par des ralentissements d'entrées et sorties des différentes poches de parking.

Le nouvel axe créé entre la rue des Entrepreneurs et la D910 servira à la desserte des quartiers environnants et une meilleure circulation que la voie empruntée aujourd'hui (Stckomani, Centralkor...).

Le débit moyen journalier du projet entre largement dans les capacités résiduelles des voies de circulation et du rond-point du projet.

Le rond-point au centre du projet aura 2 voies de circulation permettant une insertion rapide des véhicules et par conséquent un temps d'attente moindre en entrée et en sortie. Les capacités résiduelles des 4 branches et du rond-point sont toutes supérieures à 65 % ce qui permet de projeter une augmentation de la circulation dans le temps.

Le carrefour à feux régulera la circulation et permettra une insertion du flux des véhicules (entrée et sortie) du projet D 910, tout en maintenant le flux de circulation de l'Allée du Haut Poitou.

Le projet a une estimation de 4712 véhicules/jour le samedi en moyenne journalière annuelle. 55 % du flux proviendra des clients qui fréquentent déjà régulièrement Les Portes du Futurs et les Grands Philambins. 30% des clients du projet proviendront de la clientèle occasionnelle des Portes du Futur et les Grands Philambins. Cette clientèle occasionnelle profite du passage de la D910 pour venir faire des achats en allant soit aux autres polarités commerciales de la région de Poitiers ou bien lors des flux des trajets pour le travail. Ainsi, nous estimons que le projet pourrait capter 20% de nouveaux clients attirés par une offre diversifiée et nouvelle, ces 20% sont actuellement comptés dans l'évasion commerciale provoquée par les centres commerciaux conséquents hors de la zone de chalandise. La zone de chalandise des Portes du Futur capte déjà une grande partie des clients du projet de Quartz Properties, l'impact du projet restera limité aux nouveaux clients.

Préconisations :

Un stop pourrait être installé à l'intersection de la voie de desserte du projet et de la rue des Entrepreneurs et positionné avant la voie mode doux afin de ne pas couper le flux des piétons et des cycles. De même des ralentisseurs pourraient être positionnés rue des entrepreneurs au droit du projet pour ralentir la circulation et sécuriser l'intersection en T.

Un panneau pourrait expliquer le sens de circulation pour accéder au Projet depuis la D 910 en venant de Châtellerault et de Poitiers.

D. EVALUATION DES FLUX JOURNALIERS DE CIRCULATION DES VEHICULES DE LIVRAISON GÉNÉRÉS PAR LE PROJET

L'organisation du flux des camions de livraison est étudiée pour ne pas gêner le flux des véhicules des clients. Généralement les livraisons sont faites pour avant l'heure d'ouverture au public pour que le personnel soit disponible pour les clients.

L'Etude Trafic pages précédentes détaille les flux des véhicules dont les camions de livraison (page 166 du dossier).

Traitement des déchets : Les papiers et les cartons seront ramassés par une société spécialisée en vue d'une gestion écologique industrielle pour le recyclage. Des bennes seront dédiées aux commerces et situées côté des réserves. Généralement, les enseignes commerciales récupèrent leurs cartons pour libérer la place dans les réserves et pour des raisons de sécurité. Les camions ne repartent jamais à vide, ils récupèrent les cartons et les invendus, le tout étant retraité au stock central des enseignes.

E. INDICATION DE LA DISTANCE DU PROJET PAR RAPPORT AUX ARRETS DE MOYENS DE TRANSPORTS COLLECTIFS, DE LA FREQUENCE ET DE L'AMPLITUDE HORAIRE DE LA DESSERTE DE CES ARRETS.

Les clients du projet pourront se déplacer par les transports en commun. Nous estimons à 8% la clientèle qui se déplace en bus. Les lignes 1E et 21^E, S2 et S81 des bus desservent principalement l'axe Futuroscope – Poitiers dont un arrêt est situé en face de Leroy Merlin (Arrêt Portes du Futur) à 555m. et 4' à pied du projet (détail des horaires page 59 et suivantes du dossier).

Deux arrêts de bus sont prévus par TCSP rue des Entrepreneurs. Ils seront tous les deux situés à 200 m. du projet (2' à pied).

F. ANALYSE PREVISIONNELLE DES FLUX DE DEPLACEMENT DANS LA ZONE DE CHALANDISE TOUS MODES CONFONDUS

La prévision des flux tous modes confondus est la suivante :

Mode de transport	%
Véhicules automobiles	89
Transports en commun	8
Piétons	1
Cycles	2
Tous modes confondus	100

G. DOCUMENT GARANTISSANT LE FINANCEMENT D'AMENAGEMENT DE LA DESSERTED'AMÉNAGEMENT DE LA DESSERTE

Les voies de circulation aménagées par le Pétitionnaire seront rétrocédées au Grand Poitiers. Le carrefour à feux sera aménagé par Le Grand Poitiers.



Direction Générale Adjointe
Développement urbain
Service Développement économique - Emploi

Poitiers, le 19 OCT. 2015

Le Président,
Député de la Vienne

à

Monsieur Abel MAHBOUB
PROUDREED
7 RUE DE L'AMIRAL D'ESTAING
CS 41694
75773 PARIS CEDEX 16

22 OCT. 2015

N / Réf. : AG/ER D15-004102 DU/DEE
Dossier suivi par Anne GAZEAU
Tél. : 05 49 52 35 97
anne.gazeau@mairie-poitiers.fr

Objet : Convention financière d'aménagement aux Portes du Futur
PJ : Plan de répartition spatiale des coûts d'aménagement

Monsieur,

Suite à votre dernière réunion du 30 juillet dernier avec Monsieur Claude EDELSTEIN, Maire de Chasseneuil-du-Poitou et les services de Grand Poitiers, des avancées ont permis de se mettre d'accord sur un plan d'aménagement du carrefour et de la voie de liaison interne nécessaire au développement du secteur nord-ouest des Portes du Futur.

Le coût total du projet public est estimé à 1200 K€ TTC. Il comprend la connexion à la RD910 ainsi que la réalisation de la voie à l'est du giratoire estimés à 770 K€ TTC. Le giratoire interne est estimé à 150 K€ TTC et la voie à l'ouest du giratoire est quant à elle estimée à 280 K€ TTC.

Afin d'avancer sur les termes d'une convention financière avec Grand Poitiers, je vous rappelle la proposition de répartition financière de Monsieur EIDELSTEIN, maire de Chasseneuil-du-Poitou pour cette opération.

Grand Poitiers prendrait à sa charge la connexion à la RD910, la réalisation de la voie à l'est du giratoire, ainsi que la moitié de la voie à l'ouest du giratoire, pour un montant total estimé à 910 K€ TTC.

Il vous est demandé de prendre en charge le giratoire interne et la moitié de la voie à l'ouest du giratoire, pour un montant total estimé à 290 K€ TTC. Ce qui ne relève pas du projet public reste à votre charge, à savoir le dévoiement des réseaux estimé à 300 K€ TTC et la voie transversale et interne à votre opération estimée par vous-même à 232 K€ TTC.

Cette répartition sera conclue sous forme d'un projet urbain partenarial (PUP) (article L.332-11-3 et L.332-11-4 du Code de l'urbanisme) ce qui implique de ne pas appliquer aux projets de permis de construire qui seront déposés, la part communale de la Taxe d'aménagement et la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).



Grand Poitiers - Hôtel de Ville - 15 place du Marché Leduc - CS 10558 - 86021 POITIERS CEDEX - Tél. 05 49 52 35 35 - Fax 05 49 52 30 00
L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert de 9h30 à 17h30. Il est fermé entre 12h30 et 13h30 en période de vacances scolaires.
Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président de Grand Poitiers.

grandpoitiers.fr

Avant de vous transmettre un projet de convention et un calendrier prévisionnel, je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre accord sur ces principes de répartition financière.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour le Président,
Le Vice-Président



El Mustapha BELGSIR



PLAN DE CADASTRE AVEC DECOUPAGE ET PARCELLE A RETROCEDER



AMENAGEMENT VOIES ET RESEAUX

